

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2019

Délibération n°2019-00 portant approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2018

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'ENS du 3 décembre 2018.

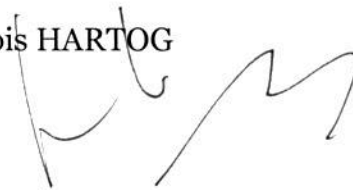
Nombre de membres en exercice :

Présents : 19	Pour : 23
Procurations : 5	Contre : 0
Votants : 24	Abstention(s) : 1

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 14 mars 2019

Conseil d'administration du 3 décembre 2018

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J.-F. ALLEMAND	Présent	J.P. ANFRAY	Présent
F. WEBER	Présente	D. ABLIN	Présente
A. CHRISTOPHE	Présente	L. MARIGNAC	Présente
Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
V. BERNARD-LAFOUCRIERE	Procuration S. ZOUARI	Q-D. TRAN	Présent
S. ZOUARI	Présent		
C. MITERAN	Procuration S. ZOUARI		

Collège 5 <i>Étudiants inscrits à l'ENS</i>		Collège 6 <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
D. SHARMA	Présent	S. MANET	Présente
		M.-A. REY	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. BARATIN	Présent	S. ISRAEL	Procuration F. HARTOG
M.DE BOISDEFFRE	Procuration à M. BARATIN	F. LABOURIE	Présent
H. BOUCHIAT	Présente	M. LEMOINE	Présente
F. DARDEL	Procuration à J. NEEFS	J. NEEFS	Présent
F. HARTOG	Présent	M. PITTET	Présente
J-F. JOANNY	Procuration F. HARTOG	A. SUZOR-WEINER	Présente
F. COMBES	Présente		

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	
Nom/Prénom	Présent/ Absent/ Procuration
M. MEZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présente
N. DAIRÉ	Présente

Ont également assisté à la séance :

R.CARUANA, D. BUTIGIEG, V. MAYOR et N. LYAZID.

Représentant du Ministère :

D. TARAVELLA, représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 octobre 2018	5
II.	Points financiers.....	6
1.	Budget initial et politique de l'emploi 2019	6
2.	Immobilisations.....	9
3.	Demande d'admission en non-valeur.....	9
4.	Liste des marchés publics conclus en 2018	9
5.	Acceptation d'un don.....	9
6.	Modification de tarifs : forfait gardiennage	10
III.	Points ressources humaines	10
1.	Prime ERC Consolidator	10
2.	Régime indemnitaire de la filière Bibliothèque (RIFSEEP).....	10
IV.	Points administratifs.....	11
1.	Actualisation des NAS	11
2.	Demande de domiciliation d'une association ESHS	11
V.	PSL	11
VI.	Présentation d'une structure de recherche	13
VII.	Points formation et recherche	15
1.	Préparations des agrégations scientifiques	15
2.	Fusion des UMR de Physique : LPA, LPS, LPT et l'équipe LRA du LERMA ..	18
3.	Projet olympiades	18
4.	Réforme du concours normalien étudiant	19
VIII.	Questions diverses.....	20

La séance est ouverte à 9 heures 05.

Au cours de cette séance la préparation des agrégations scientifiques et l'augmentation annoncée des droits d'inscription pour les étudiants non-ressortissants de l'Union Européenne ont donné lieu au dépôt d'une motion, ces deux sujets seront abordés aux points VII et VIII de l'ordre du jour.

Marc MEZARD fait part de la situation particulière évoquée par Vincent Bernard-LAFOUCRIERE, élu représentant des élèves depuis la fin du mois de novembre 2016. On peut considérer que son mandat est arrivé à son terme juste avant ce Conseil d'Administration puisque la durée de son mandat est de deux ans. Néanmoins la loi prévoit que les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs. Monsieur Vincent-Bernard LAFOUCRIERE est actuellement en déplacement à l'étranger, de même que sa suppléante, il a ainsi donné procuration à Samuel ZOUARI, et a souhaité qu'Hugo ROUSSY puisse exceptionnellement assister à cette séance du Conseil, sans prendre part aux débats ou aux votes. Les prochaines élections des usagers aux conseils seront organisées en début d'année 2019, le calendrier établi devrait favoriser la participation des élèves et étudiants à ces élections, qui est traditionnellement faible avec parfois des sièges qui demeurent vacants.

Les élections des autres collèges du conseil d'administration et du conseil scientifique auront lieu entre les mois d'avril et mai 2019.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la présence d'Hugo ROUSSY à cette séance.

François HARTOG énonce la liste des procurations.

- Martine de BOISDEFFRE à Marc BARATIN ;
- Frédéric DARDEL à Jacques NEEFS ;
- Jean-François JOANNY à François HARTOG ;
- Stéphane ISRAEL à François HARTOG ;
- Cécile MITERAN à Samuel ZOUARI ;
- Vincent-Bernard LAFOUCRIERE à Samuel ZOUARI.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 octobre 2018

Laurence CORVELLEC précise que les propositions de modification de Marie PITTET, concernant ses interventions en pages 8 et 13, ont été prises en compte.

Danièle ABLIN note qu'un propos de Marc MEZARD rapporté en page 11 sur la domiciliation des associations ne semble pas clair.

Marc MEZARD le confirme et précise que la phrase exacte est la suivante « *l'ENS n'a pas vocation à accueillir toutes les sociétés savantes par exemple* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 16 octobre 2018.

Votants : 26 Pour : 25 voix Contre : - Abstention : 1 voix

II. Points financiers

1. Budget initial et politique de l'emploi 2019

Laurence CORVELLEC rappelle que les priorités de l'ENS en matière budgétaire portent sur le soutien aux départements et unités, les dépenses de fonctionnement, la stratégie immobilière, les objectifs partagés avec PSL, les engagements liés à la levée de fonds, la politique de l'emploi et les ressources humaines.

Les budgets des départements ont été systématiquement maintenus, un effort a également été réalisé pour accompagner la dynamique de l'ED 540.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget du service des admissions et des études est en croissance, au-delà de la refonte du concours de la sélection internationale impliquant de nouveaux développements informatiques, la fiabilisation du suivi de la scolarité des normaliens et des mastériens, avec la mise en place de nouveaux outils, nécessite des investissements pour un montant global de 155 000 euros.

Le budget du centre de ressources informatiques s'établit à 1,225 million d'euros. Une enveloppe est prévue pour l'élaboration d'un nouveau logiciel de gestion notamment des hébergés et pour l'organisation du télétravail à l'Ecole.

En matière immobilière et conformément au SPSI des opérations sont prévues. S'agissant du SPSI la direction de l'immobilier de l'État a sollicité des éléments complémentaires, le dossier est en cours d'instruction auprès de la tutelle. Les opérations se déclinent sur l'année 2019 : la rénovation des bâtiments Erasme et Lhomond (laboratoires, grand hall du département de physique), des espaces complémentaires au département de biologie du 46, rue d'Ulm, l'installation de panneaux solaires au 45, l'implantation d'un centre de science des données, l'implantation d'un ascenseur au niveau de l'escalier C ou encore la rénovation du couloir dit « saumon » sont inscrits au budget 2019.

La rénovation du couloir saumon s'annonce difficile puisqu'elle s'accompagnera de l'installation de blocs sanitaires privatifs et de douches dans les chambres ce qui suppose la création d'un nouveau réseau de canalisations. Par ailleurs, le programme de réhabilitation des chambres d'internat sur le campus Jourdan sera finalisé (bâtiment hypnos 2).

Le 2^{ème} étage du bâtiment Jaurès, aile 1, doit être rénové, l'opération a été chiffrée à 200 000 euros mais des financements complémentaires seront probablement nécessaires pour la mener à terme (cf. prochain BR 2019).

Des travaux d'aménagement d'espaces intérieurs sur le site du 45 rue d'Ulm sont prévus au niveau du département des sciences de l'antiquité durant les mois de juin à août 2019.

Dans le cadre du soutien aux activités des départements sur le site Jourdan, d'économie...des salles situées au sous-sol du bâtiment Hypnos 1 sur le campus Jourdan seraient réaménagées, l'opération s'élèverait à 100 000 euros.

La restructuration de l'entrée du 45 rue d'Ulm est envisagée avec la réaffectation du pavillon courrier à cet effet, les sorties s'effectueraient par la grille avec l'implantation d'un SAS. La restructuration s'annonce complexe notamment, les opérations portant sur ces travaux seront évoquées lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Bien que l'opération était inscrite au budget 2018 le changement de la clôture du 46 rue d'Ulm sera finalisé en 2019, ainsi que le réaménagement de l'espace restauration sur le campus Jourdan et la reprise des terrasses des tours d'habitation sur le campus Montrouge.

Concernant les objectifs partagés avec PSL, l'École devrait s'engager dans la mise en place d'une cellule de soutien psychologique pour les étudiants au début de l'année 2019, ce service mutualisé serait mené en partenariat avec l'Institut Mutualiste Montsouris avec le recrutement prévu d'un/e infirmier(ère) et aurait vocation à être accessible aux membres de PSL.

Par ailleurs, l'École s'implique dans une démarche conjointe en vue d'obtenir le label européen HRS4R avec Paris-Dauphine et l'ESPCI, l'obtention de ce label induira des modifications dans les processus de recrutement des contractuels en recherche.

En matière numérique, l'École développe des projets conjoints avec PSL notamment concernant les outils liés à la scolarité, une nouvelle carte multifonctions sera déployée en 2019 sur l'ensemble des sites. Les dispositifs de l'accès aux sites d'Ulm et du campus Jourdan seront donc remplacés, ce projet est conduit en lien avec la direction des bibliothèques. Le coût estimé de ce projet s'élève à 450 000 euros.

L'ENS et la Fondation de l'École amorcent une levée de fonds significative qui s'articule autour de trois axes. Le premier axe porte sur le renforcement de la place de l'École autour de l'intelligence artificielle et des sciences des données, de la mondialisation, de la planète et de la biologie quantitative. Le second axe concerne l'attribution de bourses aux normaliens étudiants : d'excellence, sur critères sociaux et de mobilité internationale. Le troisième axe est relatif au soutien à la préservation du patrimoine (opérations immobilières, restauration de livres anciens, etc.), l'École s'efforcera de mobiliser des financements à hauteur de 200 000 euros notamment pour l'aménagement du couloir de science des données.

Hubert-Alexandre ROY annonce que la politique de l'emploi 2019 de l'ENS est construite autour de trois axes principaux comprenant l'allocation des emplois en fonction de l'activité et des projets, le développement des carrières et le renforcement de la politique indemnitaire.

Le budget initial 2019 est établi autour d'un plafond de masse salariale de 66 185 924 euros et d'un plafond d'emploi de 1 398 ETPT correspondant à une augmentation de 2,7 ETPT par rapport au budget rectificatif n°2 2018.

L'emploi sur les fonctions supports sera renforcé par un investissement d'un montant de 1 646 000 euros. Les jurys de concours des élèves et de la sélection internationale bénéficieront d'un soutien de 646 000 euros, et la somme de 715 000 euros sera mobilisée en appui aux départements et à la bibliothèque.

Les recettes issues des conventions recherche permettront de financer 233 emplois pour une dépense de 11,292 millions d'euros.

La masse salariale de l'École atteindra 80 359 142 euros en 2019 pour un plafond d'emploi de 1 663 ETPT.

Dans le cadre de la création d'emplois scientifiques 290 000 euros ont été investis, le renforcement des emplois supports a pu bénéficier d'un investissement de 160 000 euros. Le dispositif des professeurs attachés à l'ENS sera maintenu avec 5 postes supplémentaires prévus pour 2019. Enfin, 30 postes supports seront financés sur les ressources globalisées de l'École.

Au niveau académique, l'ouverture de 5 postes de professeurs des universités, 2 postes de maîtres de conférences, 1 poste dont le statut reste à déterminer, 2 postes de professeurs juniors et ainsi que 5 postes de professeurs/maîtres de conférences attachés est prévue.

Pour l'emploi BIATSS, la création de 4 postes administratifs est prévue en 2019 ainsi que celle d'1 poste de responsable administratif du département géosciences et de 4 postes visant à assurer la gestion des masters et d'une école doctorale. On compte 19 emplois qui seront

ouverts au concours ITRF dont 12 sur des postes occupés par des contractuels et 7 visant à favoriser la promotion des personnels en place.

Renald CARUANA indique que le plafond d'emploi 2019 de 1 663 ETPT diminue de 2,9 ETPT par rapport au plafond d'emploi voté lors du dernier budget rectificatif. Cette variation résulte d'une augmentation de 2,7 ETPT du plafond d'emploi Etat (lié à 4 postes complémentaires en 2018) et d'une diminution de 5,6 ETPT du plafond des emplois sur ressources propres.

Le montant des recettes qui s'établit à 115,8 millions d'euros comprend une diminution de 4,7 millions d'euros par rapport au dernier budget rectificatif 2018. Les recettes globalisées augmentent de 5 millions d'euros et atteignent 94,5 millions d'euros ; les recettes fléchées s'élèvent à 21,3 millions d'euros avec une baisse de 9,7 millions d'euros, cette réduction résulte principalement des contrats de recherche.

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 126,5 millions d'euros, les crédits de paiement connaissent une diminution de 1,9 million d'euros et atteignent 120,7 millions d'euros.

Il en ressort un solde budgétaire négatif de 4,8 millions d'euros qui correspond à la variation de trésorerie dans la mesure où l'Ecole n'a pas d'opération sur les emprunts. La trésorerie prévisionnelle de l'année 2019 est confortable, elle est estimée à 23,1 millions d'euros (correspondant à 77 jours).

La capacité d'autofinancement s'élève à 4,2 millions d'euros avec une variation du besoin en fonds de roulement négative de 1,9 million d'euros, le fonds de roulement prévisionnel de l'année 2019 atteindrait 18,5 millions d'euros (soit 61 jours).

Quelques 27 opérations immobilières, hors CPER, étaient au programme de l'année 2018 pour un montant de 13,6 millions d'euros. Pour l'année 2019 on compte 22 opérations immobilières prévues pour un coût de 6 millions d'euros.

Stella MANET signale que les élus du Comité technique se sont majoritairement abstenus lors du vote du budget dans la mesure où la politique de l'emploi nécessitait des compléments d'information non communiqués. Par exemple les demandes de postes présentées par les services n'ont pas été communiquées ainsi que le nombre de CDD supprimés.

Laurence CORVELLEC précise que la Direction de l'Ecole s'est engagée à revoir les documents de présentation de la politique de l'emploi afin de répondre aux interrogations des élus du CT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget initial 2019 à l'unanimité de ses membres présents et représentés. L'intégralité de la délibération comprenant notamment les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial est accessible sur le site intranet de l'ENS.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la politique de l'emploi 2019.

Votants : 26 Pour : 20 voix Contre : - Abstention : 6 voix

2. Immobilisations

Nicole DAIRÉ rappelle que l'Ecole a procédé à un apurement de son actif afin de poursuivre en 2019, le rapprochement des biens qui sont effectivement présents à l'ENS et ce qui figure dans ses comptes. L'apurement initialement proposé avait été considéré comme excessif, les éléments ont donc été réexaminés en tenant compte des observations des membres du Conseil d'administration. Il est proposé d'extraire de la liste des biens les éléments dont la valeur comptable nette était nulle au 31 décembre 2017, ainsi que les biens dont la date d'acquisition est antérieure à 2010, et les matériels informatiques d'une valeur supérieure à 10 000 euros.

Mathilde LEMOINE indique que cette nouvelle orientation est appropriée au vu de la situation antérieure, des règles plus strictes pourraient prochainement être appliquées.

Marie PITTET signale que cette nouvelle présentation constitue une proposition adaptée avec un faible risque du point de vue du suivi des actifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie des biens figurant à l'actif, dont le descriptif est manquant, et dont la valeur comptable est nulle au 31.12.2017.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

3. Demande d'admission en non-valeur

Nicole DAIRÉ indique que le dossier concerne un trop-perçu sur salaire datant de 2013, le faible montant de la créance ne justifie pas l'engagement de procédures contentieuses qui seraient plus onéreuses que la créance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 476.98 euros.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

4. Liste des marchés publics conclus en 2018

Laurence CORVELLEC annonce que l'Ecole a conclu 89 marchés sur l'exercice en cours dont 24 marchés de fournitures, 39 marchés de services et 26 marchés de travaux pour un montant global de 5 954 600 euros. Un point d'avancement précis du plan d'action politique achat ainsi qu'un bilan annuel seront présentés au Conseil d'administration courant 2019. L'évolution à la hausse du nombre de marchés de services sur l'exercice 2018 s'inscrit bien dans la dynamique impulsée par la direction.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la liste des marchés publics conclus en 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

5. Acceptation d'un don

Laurence CORVELLEC rappelle que le Conseil d'Administration a délégué la compétence de l'acceptation de dons au Directeur par délibération du 16 décembre 2015, il s'agit donc d'un point d'information. Un don de 160 000 euros a été perçu au bénéfice du département de

physique avec un échancier comme suit : 80 000 euros seront versés en 2019, puis 80 000 euros en 2020.

6. Modification de tarifs : forfait gardiennage

Laurence CORVELLEC propose d'instaurer un forfait gardiennage en dehors des horaires d'ouverture d'un montant de 200 euros TTC pour 4 heures et de 400 euros TTC en cas de dépassement d'horaire. Compte tenu des demandes récurrentes et afin de sécuriser l'accès à l'amphithéâtre Jean Jaurès, l'instauration de ces forfaits est nécessaire. L'Ecole a conclu un marché de gardiennage avec un prestataire, le gardiennage sera pris en charge par l'organisateur de l'évènement. Le forfait inclut la présence de deux agents qui assureront l'accueil et la sécurité du bâtiment Jaurès (29 rue d'Ulm).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les forfaits de gardiennage de l'amphithéâtre Jean-Jaurès avec une date d'effet au 4 décembre 2018.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

III. Points ressources humaines

1. Prime ERC Consolidator

Hubert-Alexandre ROY présente la prime ERC Consolidator d'un montant de 17 500 euros qui serait attribuée annuellement aux chercheurs lauréats des projets ERC. Actuellement seuls les très jeunes chercheurs et les chercheurs expérimentés peuvent bénéficier de cette prime respectivement d'un montant de 13 500 euros et 20 250 euros. Les primes sont exclusivement financées par la bourse européenne, elles sont versées par l'École en complément de la rémunération.

Hélène BOUCHIAT demande quelles sont les modalités de comparaison avec les primes attribuées par le CNRS.

Laurence CORVELLEC précise que le CNRS n'a pas voté de tarif pour l'ERC Consolidator, l'objectif de l'Ecole est de proposer un montant de prime intermédiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'attribution d'une prime de 17 500 euros par an aux chercheurs lauréats des projets ERC sur le financement du programme.

Votants : 26 Pour : 21 voix Contre : - Abstention : 5 voix

2. Régime indemnitaire de la filière Bibliothèque (RIFSEEP)

Hubert-Alexandre ROY indique que le Conseil d'administration a approuvé le régime indemnitaire des ITRF par délibération en date du 17 décembre 2017 Le RIFSEEP est l'outil indemnitaire unique applicable à l'ensemble des corps des 3 fonctions publiques, il remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents. Un arrêté du 14 mai 2018 a été pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 aux corps de la filière Bibliothèque. Un groupe de travail issu du Comité Technique, a été mis en place afin d'étudier les postes occupés par les personnels de la filière Bibliothèque dans 10 fonctions types et proposer les modalités d'application pour la filière Bibliothèque. Le groupe de travail a proposé une harmonisation des trois filières quant aux planchers IFSE. Les montants proposés se basent sur les correspondances des grilles indiciaires des différents corps.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le régime du RIFSEEP applicable à la filière bibliothèque.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

IV. Points administratifs

1. Actualisation des NAS

Laurence CORVELLEC indique que l'affectation des concessions de logements attribués a fait l'objet de quelques changements résultant de mouvements de personnels. La responsable du site de Jourdan-Montrouge occupe de nouvelles fonctions en Province depuis la rentrée universitaire, une concession de logement au titre de l'astreinte administrative est donc libérée. Par ailleurs, le responsable du service patrimoine sera prochainement admis à la retraite, la concession de logement sera attribuée à son successeur qui a accepté de prendre la charge de cette NAS et l'astreinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'actualisation de l'arrêté relatif aux concessions de logements par nécessité de service.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

2. Demande de domiciliation d'une association ESHS

Laurence CORVELLEC indique que l'association ESHS actuellement domiciliée à l'EPHE (*European Association for the History of Science*) réunit des chercheurs européens internationalement reconnus. L'association ESHS développe de fortes collaborations avec l'UMS CAPHES depuis de nombreuses années. La demande de domiciliation à l'ENS est d'ailleurs soutenue par Monsieur Matthias GIREL et l'UMS CAPHES. L'objectif de la domiciliation à l'École vise à créer des partenariats fructueux et, plus particulièrement, à rendre plus visible la richesse du fonds d'archives situé au niveau de l'UMS CAPHES.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la demande de domiciliation de l'association European Society for the History of Science (ESHs) à l'ENS.

Votants : 26 Pour : 26 voix Contre : - Abstention : -

V. PSL

Marc MEZARD explique qu'à la suite de la visite du comité d'orientation stratégique (COS) à PSL, en octobre dernier, un rapport a récemment été publié, le lien sera prochainement communiqué. Le rapport du COS est extrêmement positif notamment sur la définition du périmètre de l'université PSL ; le transfert des diplômes et les stratégies de PSL ont également été soulignés.

Par voie d'ordonnance, le gouvernement fixera un cadre juridique relatif à la constitution des grands établissements. Dès la finalisation du projet il fera l'objet d'une présentation détaillée devant les membres du Conseil d'Administration.

Le rapport du COS attire l'attention sur l'importance des établissements associés notamment des écoles d'art qui constituent une véritable richesse pour PSL, ainsi que sur la place essentielle des organismes de recherche. Le statut de ces derniers est particulier, ils ne peuvent avoir le statut de membres, ils ont rejoint tous les regroupements universitaires majeurs ce qui

pourrait générer des situations de conflit d'intérêts. La qualité de l'offre de formation a également été soulignée.

La constitution des programmes gradués progresse malgré sa complexité, le calendrier a été adapté à l'appel d'offres du PIA (programme d'investissements d'avenir). Le deuxième appel d'offres pour les écoles universitaires de recherche sera probablement lancé début 2020. Néanmoins PSL a considéré que le maillage autour des programmes gradués était suffisamment important pour poursuivre dans cette direction. Le travail de cartographie est en cours.

Le Times Higher Education a classé PSL au 41^{ème} rang mondial, PSL est le premier établissement français à accéder au top 50 de ce classement. Par thématique, PSL se classe au 16^{ème} rang pour les sciences physiques, au 44^{ème} rang pour les sciences de la vie et au 17^{ème} rang pour les humanités.

La question des statuts de PSL sera traitée dans les prochains mois, le calendrier est assez complexe, des discussions se sont déjà engagées et chaque établissement doit également modifier ses statuts.

La mise en place d'un service mutualisé d'assistance psychologique est en cours, il permettra d'accompagner la vie étudiante ; d'autres services mutualisés support concernant l'accueil des étudiants étrangers, le sport, logement, etc. ont été créés au sein de PSL.

Françoise COMBES s'enquiert du nombre d'EUR qui concernent l'ENS.

Marc MEZARD indique que l'Ecole est concernée par quasiment tous les programmes gradués qui seront candidats à l'appel d'offres EUR (écoles universitaires de recherche) du gouvernement. Si le périmètre n'est pas entièrement déterminé, le nombre de programmes sera compris entre 10 et 20. La situation est en cours de stabilisation. Le maillage des programmes gradués est très important puisqu'il structure l'espace formation et recherche. Une réflexion a été amorcée sur la bonne gouvernance des programmes gradués.

Annick SUZOR-WEINER signale que dans les écoles graduées, le master a une valeur très différente selon les disciplines, il faudrait s'assurer que ce diplôme ne soit pas dévalué/dévalorisé sur le plan professionnel.

Marc MEZARD observe que les étudiants qui entrent dans un programme gradué pourront se projeter sur un parcours d'études de 5 ans, ce parcours se justifie pleinement pour l'Ecole où 80 % des étudiants préparent une thèse. L'Ecole compte déjà deux programmes gradués « Translitterae » et « Front-cog »

Jean-Pascal ANFRAY s'enquiert des possibles conséquences de l'offre de formation des écoles graduées sur la préparation à l'agrégation qui ne constitue ni un premier cycle ni un second cycle.

Frédéric WORMS rappelle que la préparation de l'École à l'agrégation, la scolarité, et le diplôme demeureront sous la responsabilité des départements et de leurs enseignants-chercheurs.

Florence WEBER souhaite avoir des précisions sur le label européen pour le personnel académique « *Human Resources Strategy for Researchers* » (HRS4R).

Marc MEZARD indique qu'il s'agit d'un label de qualité qui prend en compte un certain nombre de problématiques liées au processus de recrutement, à l'installation et à la formation des personnels académiques. L'objectif est d'améliorer les pratiques des établissements en matière de recrutement. Ce label conditionnera prochainement l'attribution de subventions

européennes. Le CNRS a adopté ce label l'an dernier, d'autres établissements entament les démarches pour obtenir ce label RH européen. L'ENS devra effectuer un effort de formalisation voire de mise aux normes de certaines procédures en vue de l'obtention du label HRS4R.

Dhruv SHARMA signale qu'il existe des modèles très intéressants de *graduate schools* au Royaume-Uni.

Marc MEZARD estime que le programme gradué est très pertinent pour les étudiants qui souhaitent s'engager dans la préparation d'une thèse.

VI. Présentation de l'UMR8546 AOROC

La présentation de l'UMR8546-AOROC « Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident » est effectuée par Stéphane VERGER et Christophe GODDARD.

Stéphane VERGER indique que l'UMR AOROC, qui a pour tutelles le CNRS et l'ENS, a établi un partenariat avec le Collège de France. L'unité réunit au sein du département des sciences de l'antiquité, l'ancien laboratoire d'archéologie de l'ENS et le centre d'études antiques. Les activités du laboratoire s'articulent autour de l'archéologie, de la philologie, de la linguistique et de l'épigraphie. L'unité compte 130 membres, et a pu bénéficier de nouveaux recrutements qui ont permis de maintenir ses effectifs. A compter de 2019, le laboratoire sera rejoint par l'équipe d'accueil Egypte ancienne de l'école pratique des hautes études composée d'une dizaine de personnels. Les activités du laboratoire connaissent un très fort développement grâce à l'ANR (sur la dépréciation monétaire) et aux apports de l'IDEX PSL.

Le laboratoire AOROC a organisé ses activités de recherche du prochain quinquennat autour de six axes thématiques :

- pouvoir, territoires, mobilité ;
- les économies (antiques, modernes et contemporaines) ;
- la fabrique de la ville ;
- les approches du sacré (sanctuaires, nécropoles) ;
- la mise en espace : formes construites et imaginaires ;
- savoirs, savoir-faire, innovation et transferts.

L'EPHE a permis de développer les recherches sur les nécropoles notamment en Asie mineure.

La très grande richesse du panorama archéologique des différents établissements de PSL a conduit le laboratoire à présenter, l'an dernier, un projet d'école universitaire de recherche. Le laboratoire a également présenté, cette année, un pré-projet de programme gradué fondé sur l'idée qu'un chantier archéologique est à la fois un lieu de recherche et de formation qui nécessite de la part des responsables archéologiques des compétences essentiellement acquises sur le terrain. L'un des axes de ce programme vise à former les futurs responsables français et étrangers de l'archéologie à l'ingénierie de terrain. Ce programme s'appuie sur une expérience importante en matière de formation archéologique à travers le master PISA de l'ENS, qui organise des stages chaque année.

Les étudiants en archéologie de PSL ont développé une collaboration avec les réseaux associatifs, notamment l'association ArkheoPSL qui assure la gestion d'un site interactif de formation à l'archéologie.

Le laboratoire AOROC a réalisé un MOOC dédié à la sculpture grecque d'Alexandre à Cléopâtre qui a rencontré un grand succès. L'unité a également développé une série de manuels spécialisés et gère deux revues dont l'une est consacrée aux langues et à la littérature, et l'autre à l'histoire des Celtes dans l'ensemble de l'Europe.

Le laboratoire dispose d'un certain nombre d'outils informatiques, notamment la base cartographique interdisciplinaire ChronoCarto adaptée à différents types de recherche.

La préservation des archives issues des fouilles est un point essentiel, un important travail de conservation et de classement des archives des chercheurs est en cours.

Le laboratoire a mis en place une politique de diffusion de la recherche par des expositions au sein de l'Ecole.

Annick SUZOR-WEINER demande si le laboratoire AOROC peut intervenir en Palestine sur les sites (romains...) laissés à l'abandon puisque les Palestiniens ne sont pas autorisés à y accéder.

Stéphane VERGER assure que des chercheurs français restent actifs en Cisjordanie, notamment sur des monastères. En outre le laboratoire a développé un programme de préservation et de restauration des mosaïques.

Christophe GODDARD précise qu'AOROC est l'un des plus importants laboratoires d'archéologie de France, avec 18 missions en cours, ces projets recouvrent toujours une partie de valorisation du patrimoine.

Stéphane VERGER signale que des drones sont utilisés pour procéder à des relevés en trois dimensions de sites qui pourraient être détruits (notamment en Syrie).

Christophe GODDARD indique qu'au-delà de ces relevés numériques qui constituent un moyen de préservation des sites en danger, le laboratoire poursuit ses interventions par des actions de formation.

Marc BARATIN salue la cohérence des différents axes de travail de l'UMR, ainsi, la préservation des archives est un point très important dans la mesure où toutes les fouilles ne se traduisent pas par des publications.

Stéphane VERGER explique que l'UMR a organisé une rencontre sur le sujet avec l'Institut National de l'Histoire de l'Art et l'université de Nanterre, dont l'un des départements est à la pointe dans la préservation des fouilles.

Jacques NEEFS demande si l'UMR travaille avec des grands centres internationaux d'archéologie qui partagent ses objectifs.

Stéphane VERGER estime que PSL pourrait occuper cette fonction, il est essentiel que les expositions fassent l'objet d'une diffusion plus étendue en France. Ce qui représenterait une autre source d'information plus fiable que les publications de la presse scientifique dite « de vulgarisation ».

Christophe GODDARD signale que les opérations menées à l'étranger sont toujours codirigées par une personne du pays visité, chaque opération est une occasion de contact avec des collègues étrangers.

Frédéric WORMS précise que l'équipe du laboratoire AOROC a fait l'objet d'un rapport HCERES particulièrement élogieux, elle occupe un rôle central au sein de l'Ecole, notamment en matière de formation. Il tient à remercier et à féliciter les deux directeurs pour ces réussites exemplaires.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 40.

VII. Points formation et recherche

1. Préparations des agrégations scientifiques

Yves LASZLO explique que la préparation aux agrégations de physique et de chimie est organisée par l'Ecole notamment en collaboration avec Sorbonne Université. La question des moyens dédiés à ces agrégations était à l'examen depuis près de trois ans, le rééquilibrage des moyens s'imposait.

Les moyens consolidés dédiés à cette formation expérimentale sont de l'ordre d'1 million d'euros, pour une dizaine de normaliens qui en bénéficient chaque année. Les moyens engagés sont à la fois humains avec environ 12 ETPT d'enseignants-chercheurs, techniques avec 3,8 ETPT, et immobiliers puisque 1 112 mètres carrés sont nécessaires à la formation (avec un coût moyen de fonctionnement estimé à 150 euros du mètre carré).

L'ENS s'implique dans une formation suivie par quatre à cinq élèves par an et quelques normaliens étudiants alors que Sorbonne Université ne contribue ni au foncier, ni aux personnels techniques. Son apport en fonctionnement est limité à 20 000 euros par an et contribue à hauteur de 500 heures d'enseignement sur les 2 500 heures assurées.

Les agrégatifs ne sont pas inscrits à l'Ecole mais à une préparation de master à Sorbonne Université, voire à Paris XI.

Une présentation avait été effectuée en Conseil Scientifique le 18 juin dernier, l'Ecole avait fait état de sa volonté de fermer la préparation à l'agrégation de Montrouge dans les 2 ans. Cette présentation avait suscité un certain émoi malgré l'engagement de la vice-présidente formation de l'ENS Paris Saclay d'accueillir une dizaine de normaliens d'ici 2 ans.

Des discussions constructives ont été engagées avec Sorbonne Université, Paris XI et l'ENS Paris Saclay. Des engagements ont été pris par les différentes parties et la fermeture de la préparation à l'agrégation à Montrouge n'est plus d'actualité. En effet, Sorbonne Université a manifesté sa volonté d'accroître significativement les moyens mis en œuvre en termes de ressources humaines et de participation financière. Cette participation devra s'accompagner d'une rationalisation des surfaces. L'université Paris XI a affirmé sa volonté de maintenir une préparation à Paris Saclay, ou à Montrouge. Enfin l'ENS Paris Saclay a renouvelé sa proposition d'accueillir des normaliens le cas échéant.

Il conviendra de rééquilibrer les moyens consacrés par l'Ecole à la formation à l'agrégation afin de permettre aux départements de physique et de chimie de développer par ailleurs les formations expérimentales qu'ils proposent à tous leurs étudiants. L'idée consiste à développer une plate-forme expérimentale pour l'Ecole à Montrouge afin d'améliorer la formation expérimentale. La discussion se tient au niveau francilien sur une période de 2 à 3 ans.

Samuel ZOUARI annonce que les représentants des élus étudiants ont déposé une motion afin de s'opposer au désengagement de l'ENS d'une formation qui fonctionne parfaitement. La motion a été signée par environ 75 chercheurs du département de physique et des académiciens. La qualité de la formation ne sera pas maintenue si l'ENS se désengage de la préparation à l'agrégation.

Une quarantaine de personnes extérieures à l'ENS sont engagées dans la préparation de la formation, la participation de l'ENS en termes de personnels est donc moindre.

Les professeurs et les élèves sont très attachés à cette préparation, les normaliens considèrent l'enseignement comme une bonne alternative à la recherche où les débouchés sont de plus en plus rares.

Yves LASZLO convient que le taux de succès à cette préparation est très satisfaisant, ce qui est attendu au vu des moyens consacrés par l'Ecole. Il y a des formations de qualité en région francilienne, à Paris Saclay et Paris Centre. Il ne s'agit pas de fermer la préparation à l'agrégation mais de rééquilibrer les moyens dédiés à la formation.

Jean-Marc BERROIR précise que lors de ses participations à des comités de sélection, l'agrégation n'intervient pas dans la sélection des candidats au poste de maître de conférences de physique.

Très peu d'élèves de l'Ecole s'orientent vers l'agrégation, sur les vingt dernières années, la moyenne est d'un par an.

De nombreux étudiants ne rejoignent pas l'Ecole car celle-ci est trop associée à la fonction d'enseignant. Depuis une trentaine d'années la préparation à l'agrégation n'est plus le cœur de la formation expérimentale au département de physique. Il existe de nombreux projets expérimentaux tel que le FabLab qui permet aux étudiants d'appréhender la physique expérimentale sur le plan de la recherche. Le rééquilibrage des moyens entre les différents partenaires concernés par la préparation à l'agrégation s'inscrit donc dans ce sens, des moyens sont nécessaires pour le département et le financement de ces projets.

Hélène BOUCHIAT note que si l'agrégation n'est effectivement pas un critère de recrutement des maîtres de conférences, elle constitue un gage de qualité et demeure importante dans la formation au métier de chercheur.

L'Ecole normale supérieure doit poursuivre son implication dans la préparation à l'agrégation, et s'impliquer dans les questions d'enseignement de la physique pour s'assurer de la qualité de ses futurs étudiants.

Marc MEZARD considère que l'enseignement de la physique pose des questions spécifiques cependant l'Ecole ne s'est jamais désintéressée de ce sujet. Au contraire elle a toujours participé à des groupes de réflexion relatifs à l'enseignement de physique, l'Ecole est également membre fondateur de l'association « La main à la pâte », qui a pour objet de former les enseignants à la démarche expérimentale. L'ENS doit respecter ses missions en dispensant une formation par la recherche à ses élèves et étudiants.

Marc BARATIN remarque que dans un certain nombre de disciplines, seule l'agrégation peut garantir une formation généraliste. Il serait donc risqué de s'en désintéresser, la formation généraliste et la formation spécialisée forment deux entités complémentaires.

Marc MEZARD évoque la différence entre les études littéraires et les études scientifiques, dans certaines disciplines littéraires, l'agrégation occupe une place fondamentale, elle fournit à l'étudiant la formation généraliste qui lui permet de s'approprier son domaine au-delà d'un thème de recherche extrêmement pointu, c'est moins le cas dans les formations scientifiques.

Jean-Marc BERROIR considère que la formation dispensée en master ICFP est d'un niveau supérieur (en tant que formation généraliste) à la formation à l'agrégation de physique. Le département de physique ne se désintéresse pas de la formation des enseignants et s'investit considérablement en termes de moyens et d'efforts.

Jacques NEEFS souhaite qu'il soit confirmé que la finalité de la réorganisation de la formation vise à rééquilibrer les moyens dédiés et non à supprimer la préparation à l'agrégation de physique.

Yves LASZLO confirme ce point.

Samuel ZOUARI estime que la préparation à l'agrégation de physique est la meilleure formation généraliste au sein de l'ENS notamment grâce aux agrégés préparateurs.

Lucie MARIIGNAC considère que ce point sensible porte sur l'articulation technique entre les travaux du Conseil Scientifique et ceux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'instruit pas scientifiquement les dossiers et a entériné ce point via la délibération sur la lettre d'orientation budgétaire sans avoir préalablement été informé de la teneur des discussions au Conseil Scientifique (puisque le procès-verbal de cette réunion n'était pas encore communiqué). Il est question d'aménager la préparation à l'agrégation de physique et non de la supprimer.

Florence WEBER rappelle que l'agrégation de sciences économiques et sociales offre la possibilité aux futurs chercheurs de bénéficier d'une formation généraliste incluant deux disciplines. Cette formation est importante et doit être sauvegardée. Il convient de dédramatiser la situation en rappelant l'attachement de l'Ecole aux formations généralistes.

Stella MANET relève que 80 membres du département de physique se sont mobilisés pour défendre la préparation à l'agrégation. Ils ont manifesté leur attachement à la transmission du savoir plutôt qu'aux aspects comptables de la formation.

Marc MEZARD récuse cette présentation réductrice : le débat ne se résume pas aux arguments comptables d'un côté et à la qualité de la science d'un autre.

Dhruv SHARMA souhaiterait que des données précises soient communiquées avant d'évoquer une nouvelle répartition des moyens. Il signale que les locaux de Montrouge sont utilisés à d'autres fins que la seule préparation à l'agrégation.

Yves LASZLO indique que la préparation à l'agrégation équivaut à une occupation de 60 % des locaux à Montrouge, et que jusqu'à présent personne n'a évoqué une occupation exclusive des locaux pour la préparation de l'agrégation.

François HARTOG demande aux représentants des élèves s'ils souhaitent maintenir leur proposition de motion.

Samuel ZOUARI répond par l'affirmative.

François HARTOG donne lecture de la proposition de motion :

« La préparation aux agrégations de sciences physiques fait partie intégrante de la mission de l'ENS. L'ENS doit donc rester engagée dans ces agrégations au moins au niveau actuel, en maintenant en particulier les postes d'agrégés préparateurs et de techniciens nécessaires à la préparation. »

Florence WEBER suggère de reformuler cette motion à défaut elle recueillerait peu de voix.

Samuel ZOUARI indique qu'il souhaite le maintien du texte de la motion sans aucune modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration rejette la proposition de motion ci-dessus.

Votants : 26 Pour : 8 voix Contre : 17 voix Abstention : 1 voix

François HARTOG propose aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur une autre motion portant également sur la préparation de l'agrégation de physique.

Marc MEZARD propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur le texte suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la proposition de motion relative à la préparation de l'agrégation de physique et chimie ci-après :

« Le Conseil d'administration de l'ENS vote en faveur du maintien d'une structure de préparations de qualité aux agrégations de physique et chimie en région parisienne, ouverte à tous les normaliens. Le Conseil d'administration appuie la démarche visant à rééquilibrer les moyens consacrés à ces préparations entre les différents établissements qui y participent ».

Votants : 25 Pour : 18 voix Contre : 6 voix Abstention : 1 voix

2. Fusion des UMR de Physique : LPA, LPS, LPT et l'équipe LRA du LERMA

Jean-Marc BERROIR explique que le département de physique regroupe 5 laboratoires : le laboratoire Kastler Brossel (LKB), qui présente la particularité d'être installé sur plusieurs sites, le laboratoire Pierre Aigrain, le laboratoire de physique statistique, le laboratoire de physique théorique et le laboratoire de radioastronomie, une équipe du LERMA hébergée par l'observatoire de Paris. Ces 5 laboratoires fonctionnent sous la forme d'une fédération de recherche. Leurs thématiques de recherche ont peu à peu évolué, à tel point que les frontières entre les laboratoires ne sont plus flagrantes, voire quasi-inexistantes. A cela s'est ajoutée la construction du site PSL. Le projet de fusion des laboratoires découle de ces deux éléments. Seul le laboratoire Kastler Brossel ne fusionnerait pas.

Des groupes de travail ont été constitués autour du projet scientifique et de l'organisation des services techniques et administratifs. Ce travail a permis d'établir un projet de future UMR résultant de la fusion des trois laboratoires susmentionnés et de la fédération de recherche. Ce projet propose également une articulation de la future UMR avec le LKB. Quelques points sont encore en discussion notamment sur la notion de tutelle secondaire.

Le nouveau département de physique aura une double vocation de recherche et de formation, il hébergera deux laboratoires de recherche : un laboratoire de physique entièrement hébergé à l'ENS et le LKB. Le laboratoire de physique de l'ENS comprendra 90 chercheurs permanents et 50 ITA, il sera composé de 18 équipes de recherche dont 10 équipes de physique expérimentale, 7 équipes de physique théorique et 1 équipe d'astrophysique.

Ce projet a été accueilli favorablement par les directions de l'ENS et du CNRS avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la création de l'UMR « laboratoire de physique de l'ENS ou LPENS » au 1^{er} janvier 2019, résultant de la fusion des UMR de physique suivantes : Laboratoire Pierre Aigrain (LPA), Laboratoire de physique théorique (LPT), Laboratoire de physique statistique (LPS) et du laboratoire de radioastronomie du LERMA.

Votants : 24 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : 1 voix

3. Projet « olympiades »

Yves LASZLO explique que le projet « olympiades » a préalablement été présenté au Conseil Scientifique, ce projet vise à permettre à des lauréats étrangers des olympiades (de mathématiques, et bientôt de physique) d'intégrer le lycée Louis Le Grand pendant 2 ans dans le cadre d'une préparation adaptée, puis de préparer le diplôme si le niveau académique atteint est conforme au contrat d'études. Le recrutement initial s'effectuera conjointement par l'ENS

et le lycée Louis Le Grand, les « lauréats » seront suivis par un tuteur pendant leur cursus au lycée Louis Le Grand.

Ce programme s'accompagnera d'une bourse pendant 5 ans, deux mécènes se sont déjà engagés à financer le recrutement d'une personne en mathématiques. Le dispositif permettra un recrutement maximal de quatre lauréats : 2 en mathématiques et 2 en physique. L'objectif consiste à amorcer la publicité autour de ce projet cette année pour des olympiades qui sont organisées au mois de juillet.

Dhruv SHARMA demande si des cours de Français Langues Etrangères seront dispensés à ces étudiants étrangers.

Yves LASZLO répond par l'affirmative.

François LABOURIE observe que l'Ecole aurait pu profiter de ce projet pour chercher à recruter des jeunes femmes.

Yves LASZLO assure qu'il a fortement insisté sur le fait que l'Ecole avait pour préoccupation de recruter des jeunes femmes en sciences, et particulièrement en mathématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la nouvelle voie de recrutement des étudiants de l'ENS applicable aux lauréats des olympiades internationales de mathématiques et physique.

Cette voie de recrutement sera effective pour la rentrée universitaire 2019/2020

Votants : 24 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : 1 voix

4. Réforme du concours normalien étudiant

Frédéric WORMS explique que cette réforme est l'aboutissement d'un grand nombre de discussions initiées depuis un an. Il s'agit de renforcer les structures, les procédures et la visibilité du concours étudiant. La question porte davantage sur la perception extérieure du concours dans sa rigueur et sa spécificité.

Un jury sera formalisé, rendu public et organisé sur le modèle des autres concours. La phase d'admissibilité sera légèrement modifiée, une épreuve écrite d'admission sera organisée par département à l'instar de la sélection internationale. Cette épreuve écrite sera spécifique à ce concours et chaque département pourra la formaliser selon ses propres modalités. L'aspect essentiel de cette épreuve concernera le projet de recherche du candidat.

Cette réforme sera mise en place dès cette année pour les lettres.

Yves LASZLO indique qu'en sciences, le concours a surtout fait l'objet de modifications techniques, avec deux épreuves orales dont l'une de spécialité et l'autre généraliste. L'objectif consiste à tester la motivation et le goût pour la recherche du candidat au-delà de ses seules capacités techniques.

Frédéric WORMS remercie Dorothee Butigieg, Jérôme Deauvieu et le service des admissions et des études pour la qualité de leur contribution.

Jean-François ALLEMAND s'enquiert de la gestion des difficultés relatives au recrutement des examinateurs.

Yves LASZLO indique que les examinateurs des épreuves orales seront rémunérés ; la mise en œuvre de la réforme est prévue pour 2020 ce qui devrait permettre de résoudre ce type de difficultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la réforme du concours normalien étudiant. Cette réforme prend effet lors de la session 2019 pour les Lettres et lors de la session 2020 pour les sciences.

Votants : 24 Pour : 19 voix Contre : - Abstention : 5 voix

VIII. Questions diverses

Augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers

Marc MEZARD explique que le 19 novembre le Premier Ministre a annoncé le projet de porter les droits d'inscription des étudiants étrangers hors Union Européenne, Suisse et Québec à environ 2 800 euros pour une licence et à 3 800 euros pour un master et un doctorat. On dispose de quelques éléments d'information concernant le périmètre d'application de cette mesure mais de nombreux points doivent être précisés.

Les étudiants étrangers déjà présents en France seront dispensés de l'application de cette mesure s'ils restent dans le même cycle de formation. Cette mesure s'accompagnera d'un triplement du nombre de bourses, avec priorité pour les étudiants du Maghreb et d'Afrique. Des exonérations seront possibles, un programme spécifique de soutien sera mis en œuvre pour les doctorants sous la forme d'un accompagnement *via* les projets de recherche auxquels les doctorants contribuent.

L'annonce du Premier Ministre a suscité un émoi important parmi les étudiants de l'Ecole, l'Ecole compte actuellement environ 90 Normaliens originaires d'un pays hors Union Européenne. Les étudiants de l'Ecole ont organisé une réunion d'information sur le sujet le vendredi 23 novembre.

Au-delà de la question de principe relative à l'augmentation des droits d'inscription pour les seuls étudiants étrangers, l'Ecole fera son possible pour que le passage de la licence au master ne soit pas considéré comme un changement de cycle. Les informations seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

Ce sujet sera de nouveau évoqué lors des prochaines séances du Conseil d'Administration. Les directeurs et les directeurs des études des départements lettres et sciences sociales de l'ENS ont souhaité porter la motion suivante au vote du Conseil d'Administration :

« Les directeurs et directeurs des études des départements lettres et sciences sociales de l'ENS expriment leur indignation devant les mesures récemment annoncées concernant les droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires en France, la méthode même, qui consiste à prendre la question des droits d'inscription sous l'angle des étudiants étrangers, au mépris des traditions de l'accueil universitaire, ainsi que l'absence de concertation préalable avec les établissements et d'information sur leurs marges de manœuvre, par exemple concernant l'ENS elle-même et ses étudiants, ainsi que PSL.

Ils demandent au CA de l'ENS d'exprimer une position, au nom de celle-ci, sur ce sujet. »

Annick SUZOR-WEINER signale que la Suède avait augmenté les droits d'inscription des étudiants étrangers. Dans un premier temps cette mesure a eu pour effet de faire réduire le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de Suède puis les inscriptions se sont accrues. De plus la Suède refuse la gratuité des droits d'inscription aux demandeurs d'asile.

Dans son annonce, le Premier Ministre français n'a pas évoqué la situation des demandeurs d'asile alors que les étudiants ayant le statut de réfugié ou étant sous protection subsidiaire seront bien exemptés des frais d'inscription.

Quang-Dinh TRAN annonce que les représentants des étudiants opposés à toute mesure discriminatoire proposent de fusionner leur motion avec la motion proposée des directeurs.

François LABOURIE observe qu'à ce stade, il est impossible de prévoir les conséquences de l'annonce du Premier Ministre pour l'Ecole.

Marc MEZARD propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure réaffirme son attachement à l'ouverture de l'Ecole à tous les étudiants sans distinction de nationalité. Il proteste contre les mesures récemment annoncées concernant les droits d'inscription des étudiants internationaux extracommunautaires en France, réproouve la méthode même qui consiste à prendre la question des droits d'inscription sous l'angle des étudiants étrangers au mépris des traditions de l'accueil universitaire, regrette l'absence de concertation préalable avec les établissements et d'information sur les modalités d'application de ces mesures, attire l'attention sur la situation spécifique des demandeurs d'asile. »

Quang-Dinh TRAN demande qu'il soit également fait mention de la non-sanction des absences et des retards des étudiants du fait de leur mobilisation sur ce sujet.

François HARTOG observe qu'il n'appartient pas au Conseil d'Administration de traiter cette question qui relève de la compétence des directeurs des études.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette motion.

Votants : 22 Pour : 21 voix Contre : - Abstention : 1 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 35.